

COMMISSION PLURALISTE REPERE - RÉUNION DU 2 JUIN 2015

COMPTE-RENDU

Constituant un espace de dialogue et de réflexion visant notamment à prolonger et élargir les travaux conduits dans la première phase de REPERE, à les capitaliser et à les diffuser, la Commission pluraliste REPERE a tenu sa première réunion dans les locaux de la Fondation Charles Léopold Mayer le 2 juin 2015. L'objectif était de présenter plus précisément le programme des travaux de la commission, le dispositif mis en place pour accompagner ces travaux et leurs attendus, et d'échanger sur les questions à traiter ainsi que sur les méthodes proposées.

Le présent document est constitué d'un compte-rendu synthétique des thèmes abordés et des discussions auxquelles ils ont donné lieu. Des précisions sont également présentées à la fin du document sous la rubrique « informations complémentaires ». Enfin, les supports de présentation ainsi que l'ensemble des textes mis en discussion sont disponibles sur l'espace réservé du site internet REPERE à l'adresse suivante : www.programme-repere.fr.

Cadre général du programme REPERE

La première séquence de la journée a été ouverte par Philippe Courtier, Chef du service de la recherche (MEDDE-CGDD). Puis Marie-Christine Bagnati, responsable du programme, a rappelé le cadre institutionnel dans lequel est née et se poursuit la démarche REPERE d'ouverture à la société civile de la recherche en appui à la politique publique du MEDDE (voir précision 1¹).

Comme l'a ensuite souligné Laurence Monnoyer-Smith, Commissaire général au développement durable, cette ouverture à la société civile est aussi une condition pour conduire la politique de transition écologique qui suppose « une mutation profonde de nos rapports avec les écosystèmes productifs et socio-politiques ». En outre, dans un contexte de restrictions budgétaires où il faut faire preuve de créativité, l'animation d'un groupe de réflexion comme REPERE, susceptible de forger des outils théoriques et méthodologiques en prise avec des expériences, constitue sans aucun doute un atout majeur. REPERE est le moyen pour le MEDDE de faire valoir l'intérêt qu'il porte à ces démarches, de légitimer un mode de production de connaissances qui permet à la fois d'adapter les questions de recherche aux besoins des territoires et des acteurs et de faire monter ces derniers en compétence pour créer une dynamique d'évolution sociétale, de rendre visibles ces démarches et ce qu'elles produisent.

Enfin, REPERE est aussi, selon Bernard Ancori, président de la commission pluraliste, une opportunité de reprise en main du politique sur l'enseignement supérieur et la recherche, en permettant de contrebalancer le modèle de l'économie de la connaissance prôné par exemple par

¹ Se reporter à la rubrique « informations complémentaires » à la fin du document

Gibbons *et al.*². Pour lutter contre cette convention aujourd'hui dominante et empreinte d'une injonction permanente à la performance et à la compétitivité, il conviendrait d'avancer progressivement en implantant au niveau local des comportements propres à une convention alternative telle celle illustrée par la démarche REPERE. Si ces initiatives locales en venaient à percoler tout en montant en généralité, cette convention alternative pourrait supplanter la convention existante et devenir dominante. REPERE pourrait constituer ainsi un moyen de passer de l'économie actuelle de la connaissance à une véritable *société* de la connaissance³.

Discussion

A propos de la « percolation » des initiatives de partenariats sciences société évoquée par B. Ancori, Jean-Michel Fourniau, directeur de recherche en sociologie, directeur du GIS Démocratie et Participation, a fait un parallèle avec les travaux conduits sur la démocratie délibérative, selon trois modèles :

- les travaux d'Habermas et la préservation de la capacité des individus à discuter entre eux dans leur expérience vécue ;
- les travaux de Latour et du parlement des choses et la conception de changement institutionnel ;
- l'expérience des jurys de citoyens et l'expérimentation locale.

Benoît Fauconneau, AllEnvi, a quant à lui insisté sur la nécessité de travailler sur les méthodes afin d'envisager des approches avec l'ensemble des acteurs et d'être ainsi performants dans le modèle de recherche partenariale que l'on souhaite défendre.

Plusieurs membres de la commission pluraliste se sont par ailleurs prononcés sur la question de la structuration de la recherche que soulèvent les partenariats sciences-société. B. Fauconneau a ainsi souligné l'importance du lien territorial de ces démarches, à l'instar du PSDR (Programme de Recherche pour et sur le développement régional), tout en rappelant que le monde de la recherche évolue dans un contexte international et que certaines instances à cette échelle, comme Future Earth par exemple, se mobilisent également autour de ces questions de co-production de connaissance. Toujours dans cette perspective du lien au territoire de ces démarches alliant sciences-société, Richard Lubin, Conseil régional Champagne-Ardenne, s'est même demandé si elles ne pourraient constituer une spécificité des collectivités territoriales qui s'intéressent à la recherche.

La question des chercheurs, et notamment des jeunes chercheurs, de la structuration des laboratoires et de la place de la formation a également été abordée. Ainsi, B. Fauconneau a rappelé que parmi les jeunes chercheurs, beaucoup sont aujourd'hui membres d'associations, ce qui les conduit à porter un regard différent sur leur métier et la question de la production des savoirs. La place de la formation mérite à cet égard d'être observée de près dans l'optique, pourquoi pas, d'instaurer des « écoles de

² M. Gibbons *et al.* dans *The New Production of Knowledge : The Dynamics of Science and Research in Contemporary Societies*, Sage Publications, 1994.

³ Cf. Boyer, Robert et André Orléan, « Persistance et changement des conventions. Deux modèles simples et quelques illustrations », dans André Orléan (dir.), *Analyse économique des conventions*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, p. 219-247.

co-production » impliquant des jeunes associatifs et des jeunes chercheurs, sachant néanmoins que la compétition académique n'incite guère ces derniers à s'investir dans cette voie. Ph. Courtier a évoqué le potentiel que représentent les chercheurs des corps des TPE et des IPEF⁴ recrutés comme fonctionnaires et les possibilités de prise en compte de la démarche dans les enseignements de ces écoles. De même, Corinne Bitaud, ministère de l'agriculture, a rappelé les possibilités de mobiliser le réseau des écoles du ministère sur ces questions. J-M Fourniau, quant à lui, a suggéré l'organisation d'écoles d'été sur les questions de l'ouverture de la recherche à la société qui seraient organisées par les organismes et les écoles dans le périmètre du MEDDE et permettraient de sensibiliser les doctorants à ces questions.

Selon R. Lubin, trois étapes se sont succédées dans l'intérêt porté par les collectivités territoriales à la recherche — accompagnement de la recherche pour la recherche, puis pour la compétitivité des entreprises et enfin pour le gain social /sociétal —, succession quelque peu déstabilisante et entraînant pour les jeunes chercheurs, malgré leur sensibilité à ces questions, un risque pour leur parcours académique. Enfin, selon Philippe Chamaret, Institut Écociroyen pour la Connaissance des Pollutions, pour les chercheurs qui investissent ces questions sociétales un véritable engagement est nécessaire puisqu'il s'agit de réveiller des conflits enterrés et d'identifier les paradoxes. La question des incitations à la reconnaissance du parcours du chercheur mérite donc d'être investie. Selon la même perspective, Anne-Marie Duval, CEREMA, a présenté la réflexion conduite par cet organisme (nouvellement créé par fusion des centres techniques du ministère) qui se situe à l'interface entre recherche technique et usagers, autour de la structuration des laboratoires de recherche par enjeux plutôt que par disciplines afin d'agréger des compétences multiples.

Du côté des associations, Jean-Claude Bévillard, FNE, a rappelé qu'il existe une réelle attente à l'égard de la recherche pour la production de connaissances mais que, parallèlement, l'interpellation des associations par le monde de la recherche doit être réelle. Il faut néanmoins probablement s'attendre à des résistances de part et d'autre face à une remise en cause des postures respectives des uns et des autres. Par ailleurs, la question des financements demeure un point d'achoppement pour l'engagement des associations. A cet égard, Matthieu Calame, Fondation Charles Léopold Meyer pour le Progrès de l'Homme, a pointé que le développement de la participation des fondations au financement de projets nécessite d'être considéré. Enfin, Régine Boutrais de l'ANSES a précisé qu'au sein de son organisme la présence d'une association constitue un critère positif dans l'évaluation des projets.

⁴

TPE : travaux publics de l'Etat ; IPEF ; Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts

Le dispositif REPERE pour 2015-2017

Après un rappel des enjeux du programme REPERE visant à accompagner une réforme durable du pilotage de la recherche et de l'expertise en y intégrant la participation des associations, diversifier les parties prenantes dans les arènes de la programmation de la recherche et favoriser le développement de la participation des associations à la recherche et à l'expertise, M-C. Bagnati a présenté le dispositif d'ensemble de cette deuxième phase de REPERE, dans les suites des travaux accomplis lors de la période 2009-2014. Il s'agira notamment de mutualiser, confronter les réflexions et les initiatives, co-construire des conclusions et recommandations avec en particulier les membres de la commission pluraliste, diffuser les travaux auprès d'une sélection de personnalités politiques et médiatiques. Le dispositif est ainsi conçu pour accroître la visibilité de la démarche REPERE : repérer de nouveaux acteurs et projets et les mobiliser à l'occasion d'un éventuel appel à manifestation d'intérêt, souligner la légitimité et la pertinence de ces expériences au travers d'un travail épistémologique qui pourrait déboucher sur une proposition de labellisation de la part du MEDDE (voir précision 2).

Discussion

Plusieurs interrogations ont été formulées concernant les acteurs à associer au dispositif REPERE, notamment l'absence du ministère de la recherche — qui n'a pas répondu à l'invitation à ce jour — et la participation du CNRS dont il faut cependant rappeler qu'il est membre d'AllEnvi. La question de l'approche des acteurs réflexifs qui mènent des démarches similaires et de l'intégration des dynamiques politiques a aussi été soulevée respectivement par Anne-Sophie Godfroy⁵, maître de conférence en philosophie, et M. Calame. Enfin, l'observation de ce qui se fait au sein des instituts agricoles a été proposée par C. Bitaud, Dans tous les cas, B. Fauconneau a souligné l'importance de mobiliser des méthodes de fonctionnement et de production efficaces au sein d'une instance pluraliste.

La visée prospective de l'appel à manifestations d'intérêt a été interrogée par R. Boutrais, notamment au regard de l'identification de nouveaux acteurs non encore recensés, au-delà des nombreuses initiatives qui pourront être repérées grâce aux membres de la commission, comme l'a souligné Thierry Gissingier, Fondation de France. De manière générale, et afin de garantir un meilleur taux de retour et d'implication des acteurs, B. Fauconneau a suggéré d'explorer assez en amont la forme que pourrait prendre une labellisation du MEDDE. R. Lubin a quant à lui attiré l'attention sur le fait que les élus pourraient se montrer circonspects sur une labellisation par le ministère de démarches financées par les collectivités territoriales.

Sur la méthode, A-S. Godfroy notamment a soulevé plusieurs difficultés quant au recours à des questionnaires et à la gestion des taux de réponse souvent faibles ou encore quant à l'obligation de

⁵ A-S. Godfroy a suggéré d'observer ce qui se fait au sein de deux ANR : DédiGIEC et DémocraSCI et d'un GDR sur l'évaluation des politiques publiques et l'aide à la décision, Alexis Tsoukias – Université Paris-Dauphine

construire des questions fermées souvent moins riches en terme de contenu. A cet égard, l'idée de faire preuve d'innovation méthodologique et de privilégier par exemple l'animation d'ateliers a été proposée par Sylvie Blangy, GDR Parcs.

Enfin, l'objectif de l'expertise de NSS-Dialogues de lever le voile sur les enjeux épistémiques répond à l'interrogation de Camille Barreau, Surfrider Foundation Europe, sur l'intérêt qu'il y aurait à doter les acteurs d'une méthodologie pour une évaluation de recherche-action. Il s'agit là d'un enjeu de l'ordre de la formation, qui pourrait aller jusqu'à la production d'un guide. R. Lubin a néanmoins attiré l'attention des membres de la commission sur le fait que les régions qui financent de la recherche finalisée en attendent essentiellement des solutions plus que des éléments de compréhension. Un retour des travaux aux régions devra être prévu.

Dores et déjà, les membres de la commission ont signalé plusieurs initiatives à explorer : les travaux sur la recherche participative de l'INRA ; la cartographie proposée par P-B. Joly ; la recherche communautaire autour de la santé ; le PSDR et plus particulièrement la région Rhône-Alpes ...

Des prises de contacts avec certains acteurs ont également été suggérées : se rapprocher de l'Institut CdC pour la Recherche . contacter un président de CESER pour avoir accès à une instance multi-acteurs ; se rapprocher du Point de Contact National en charge du programme transversal « Sciences avec et par la société ». Par ailleurs, selon Laurent Maillot, Conseil régional Île-de-France, face à de nombreuses initiatives il y a un véritable travail à faire en termes de rendus afin de montrer aux élus ce que ces démarches peuvent produire, d'où l'enjeu de valoriser et diffuser les réflexions REPERE en contactant par exemple l'association des Régions de France ou la 27^{ème} Région, en prévoyant des événements associant des élus issus des régions, des communautés de communes, des maires de grandes villes (réseau des villes, smart cities, ville intelligente, Jean-Louis Missika, adjoint au Maire de Paris chargé de l'innovation, de la recherche et des universités, et Marie-Christine Lemardeley, adjointe « Enseignement supérieur, Recherche, Vie étudiante » et précédemment présidente de Sorbonne-Nouvelle)... Toujours dans cette perspective de donner de la visibilité à ces expériences, saisir le Conseil national de la Transition Écologique sur ses attentes par rapport à REPERE.

Premiers échanges autour de la problématique de l'évaluation

Parmi les recommandations issues de la première phase de REPERE présentées lors du séminaire final de mai 2014⁶ et sur lesquelles B. Ancori est revenu lors de cette première réunion, l'évaluation était apparue comme un enjeu fort pour les recherches associant scientifiques et société civile. Afin de poursuivre la réflexion et d'amorcer la discussion autour de cet enjeu, B. Ancori a souhaité proposer un texte exploratoire intitulé « Sur l'évaluation de la recherche participative : excellence académique et pertinence sociale ».

⁶ Synthèse du colloque final 2014 "Transition écologique : quels partenariats entre recherche et société civile ?"

Ce texte ne porte que sur l'évaluation *ex post* du *produit* d'une recherche partenariale — *i.e.* co-construite entre acteurs académiques et non académiques — et il ignore donc les aspects *ex ante* d'une évaluation qui porterait sur les *processus* à l'œuvre dans une telle recherche. En outre, il considère l'évaluation du seul point de vue d'un commanditaire public qui attendrait des résultats d'une recherche partenariale des outils venant appuyer sa politique. Enfin, l'évaluation proposée repose sur deux critères qui se renforcent : l'excellence académique et la pertinence sociale (voir précision 3).

Discussion

J-M. Fourniau a proposé un parallèle avec les critiques faites aux théories de la démocratie délibérative :

— une asymétrie de pouvoir se traduisant pour les associations par une difficulté d'accès à l'information, avec des différences entre elles.

— la place des arguments dans la délibération : une structure d'argumentation reflète une construction sociale, or il existe un enjeu fort de réouverture de sujets que le monde scientifique ne peut se permettre de voir rouverts en raison du poids des intérêts économiques.

Dans ce contexte REPERE met en évidence le questionnement social sur des sujets innovants liés à l'environnement.

Enfin, la question de la vérité et de l'énoncé vrai a été soulevée eu égard à l'existence, en sciences sociales, de théories différentes qui s'inscrivent dans la critique, contrairement aux sciences de la nature. Toujours à propos de la notion de vérité, pour P. Chamaret, il y a vérité à partir du moment où il y a une demande sociale, notamment au niveau territorial. Et la vérité est constituée sur un territoire, selon J-C. Bévilard, d'une série d'enchaînement impliquant dans les faits d'autres échelles.

Concernant la pertinence sociale, l'approche proposée par B. Ancori est apparue pour A-S. Godfroy très épistémique, alors qu'elle en avait une vision plus utilitariste, dans la perspective notamment de répondre aux grands défis H2020. Enfin, pour M. Calame, l'exercice tend à répondre à une critique faite à la recherche participative qui serait « moins vraie et moins excellente » ; or on peut interpeller l'idée que les autres se font de l'excellence et susciter un débat épistémologique entre chercheurs. Il paraît important de ne pas se limiter à la réponse à cet a priori.

De manière plus générale, selon C. Barreau, il s'agit de préciser ce qu'on souhaite évaluer. Par exemple, R. Lubin s'interroge sur les visées du programme REPERE : on évalue différemment selon qu'on recherche une appropriation sociale des sciences (au sens de la CSTI), ou bien à modifier le rapport des citoyens à l'environnement, ou encore à amener les chercheurs à envisager des

démarches de recherche transdisciplinaires, la réflexion avec la société civile pouvant conduire à de nouvelles questions de recherche. Ces questions, si elles se posent, conditionnent l'évaluation *ex ante*. Selon T. Gissinger, Fondation de France, et Cyril Fiorini, Fondation Sciences Citoyennes, le commanditaire s'intéresse autant au fond qu'à la forme des projets, en l'occurrence la place des citoyens, la capacitation... sans se limiter aux produits. Il est donc essentiel de ne pas perdre de vue la place des citoyens dans les dispositifs et dans l'évaluation. Enfin, ces démarches peuvent exister hors commande publique, ce qui interroge donc encore l'évaluation.

Informations complémentaires

Précision 1 : le cadre institutionnel de REPERE

L'initiative du MEDDE s'inscrit dans les suites du Grenelle de l'environnement, gouvernance à 5 collèges incluant celui des associations qui, néanmoins n'ont pas siégé au sein du COMOP Recherche, faute d'entente autour de leur participation. Aujourd'hui, l'Etat encourage un renouvellement du dialogue qui se traduit de plusieurs façons : la mise en place de la Conférence environnementale, devenue annuelle depuis 2012, à laquelle participent les associations environnementales ; une douzaine d'entre elles siègent également au Conseil national de la transition écologique (CNTE), instance consultative formulant des avis sur les projets de loi et les stratégies nationales sur le développement durable, l'environnement et l'énergie ; des réflexions en cours autour du dialogue environnemental visant notamment à moderniser le droit de l'environnement afin de favoriser l'émergence de projets susceptibles de contribuer à l'aménagement du territoire et au développement économique dans les territoires, et à rénover la démocratie participative suite aux événements tragiques de Sivens ; enfin, la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTE-DD), qui constitue aujourd'hui le référentiel stratégique du Commissariat général au développement durable, et dont les 4 priorités de l'axe ⁶⁷ « Orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique », sont au cœur de la démarche REPERE. Ainsi, l'ouverture à la société constitue bel et bien une nécessité pour la recherche en appui aux politiques publiques du MEDDE.

Précision 2 : le dispositif de la deuxième phase de REPERE

Le dispositif est structuré autour des travaux de la commission. Outre les réflexions qu'elle conduira, celle-ci interagira avec d'autres experts chercheurs ou praticiens à travers des auditions, la diffusion de notes de veille et l'organisation de deux séminaires ouverts en 2016 et 2017. Toujours dans la perspective de rendre visible REPERE et les expériences qu'il soutient, un appel à manifestations d'intérêt pourrait être organisé. Celui-ci pourrait notamment, en réponse aux demandes de certains

⁷ Impliquer les parties prenantes dans l'orientation de la recherche ; Faciliter les démarches d'innovation avec tous les acteurs ; Associer les parties prenantes à une production efficace de données et de connaissances ; Faciliter et favoriser l'accès aux données et aux résultats scientifiques

porteurs de projets accompagnés lors de la première phase de REPERE de voir leurs expériences légitimées dans les territoires, proposer une labellisation de la part du MEDDE.—Cet appel pourrait également être accompagné d'un soutien financier si des partenaires manifestent leur intérêt à cet égard.

Au sein de ce dispositif d'ensemble, visant notamment à accroître la visibilité de REPERE, les bureaux d'études AScA-zogma participeront au repérage de nouveaux projets de deux façons :

- D'abord *via* les acteurs pour être en mesure de dessiner *a minima* une cartographie de ceux qui participent à la réflexion. Ce repérage se fera par des entretiens auprès de membres de la commission et pourra être complété par un questionnaire. Il s'agira notamment de cerner les motivations des acteurs, quel que soit leur statut, à s'engager dans ce type de projet, et les implications de cet engagement en termes de partenariats développés.

- Puis, des porteurs de projets collaboratifs pourront être invités à participer au réseau REPERE *via* l'appel à manifestation d'intérêt évoqué plus haut en mobilisant, comme grille de lecture des projets susceptibles de rentrer dans la démarche, les profils-types issus de REPERE⁸.

Parallèlement, une expertise des questions épistémologiques, théoriques, pratiques de l'évaluation des projets sera conduite par NSS-Dialogues. L'ambition sera de mieux appréhender les productions et manières de faire de ces projets : en quoi les nouvelles collaborations ainsi nouées permettent-elles de produire des connaissances nouvelles ? Cela renvoie-t-il à de « nouveaux types de scientificité » ? NSS-D explorera ce qui n'apparaît pas de façon explicite dans ce type de démarches sur la base d'une diversité de programmes et d'expériences françaises, voire internationales, parmi lesquelles il faudra identifier celles à retenir.

Précision 3 : L'évaluation ex post des projets pour le commanditaire public

Cette évaluation se fonde sur deux types de critères que l'on a pour habitude d'opposer : l'excellence académique et la pertinence sociale. Le texte de Bernard Ancori explore au contraire la possibilité de leur complémentarité, chacun d'eux étant gage de l'autre — plus une analyse apparaîtrait solide scientifiquement, plus la sa pertinence sociale semblerait assurée, et réciproquement.

Selon B. Ancori, il est utile de distinguer trois types de vérités dont la réunion, a propos d'un énoncé, serait synonyme d'excellence académique de celui-ci : la vérité cohérence des Sophistes, la vérité correspondance des Socratiques et la vérité consensus. Quant à la pertinence sociale de cet énoncé, elle se mesurerait à l'aune des effets contextuels de la réception du résultat final sur le commanditaire. La théorie de la communication mobilisée ici s'appuie sur un « modèle inférentiel selon lequel,

⁸ Voir Note de réflexion – Janvier 2013 : Analyse transversale des projets de REPERE (AAP2) – Esquisse de profils-types. J-B. Narcy, A. Dufour AScA

contrairement au « modèle shannonien » ou « modèle du code » , on interprète des indices au lieu de coder et décoder des messages. Le contexte cognitif de l'énonciateur/émetteur étant différent de celui de l'interprétant/récepteur du message, un énoncé sera pertinent si et seulement s'il produit des effets contextuels chez ce dernier. Ces effets contextuels sont de trois types : implications logiques de l'énoncé pour l'interprétant, renforcement ou au contraire modification de l'univers cognitif de ce dernier. Par ailleurs, plus l'effort cognitif nécessaire pour traiter l'énoncé se révèle important, plus la pertinence de cet énoncé diminue. En conséquence, le degré de pertinence d'un énoncé dépendra de deux choses : un effet contextuel important associé à un effort cognitif faible. Le commanditaire du projet appréciera donc l'excellence scientifique de l'énoncé du résultat de la recherche partenariale à l'aide de réponses destinées à évaluer son degré de vérité (cohérence, correspondance et consensuelle), et le degré de cette excellence scientifique étant jugé par lui satisfaisant, il mesurera la pertinence sociale de l'énoncé sur la base des effets contextuels qu'il est susceptible de produire dans la société.